



Investir pour une Personne privée dans une SARL

Par **manalsace67**, le **01/06/2016** à **18:32**

Bonsoir,
Un ami souhaite investir dans ma société sans entrer au capital. Quel forme doit prendre le crédit ou l'apport? Doit on faire SSP avec un tableaux d'amortissement et condition de crédit, et peut on le déclarer au Tribunal de Commerce? Ou doit il forcément entrer au capital pour faire un apport en compte courant? Avantages et désavantages de chacun, le plus souple pour ma société et pour lui, afin qu'il puisse investir? Peut il avoir un avantage fiscal sur les intérêts?
Par avance merci